



Plan POLMAR-TERRE

Validation et recommandations d'aménagement de sites de stockage intermédiaire pour déchets pollués par hydrocarbures Région Guyane

Rapport final

BRGM/RP-55717-FR

Août 2007

Plan POLMAR-TERRE
Validation et recommandations
d'aménagement de sites de stockage
intermédiaires pour déchets pollués par
hydrocarbures
Région Guyane
Rapport final

BRGM/RP-55717-FR
Août 2007

Étude réalisée dans le cadre des projets
de Service public du BRGM 2007 07LITD02

B. Chevrier, B. Joseph

Vérificateur :

Nom : F. Blanchard

Date : 13/08/2007

Signature :

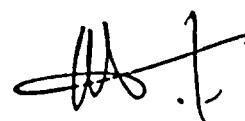


Approbateur :

Nom : Ph. Weng

Date : 13/08/2007

Signature :



Le système de management de la qualité du BRGM est certifié AFAQ ISO 9001:2000.

Mots clés : Déchets, Hydrocarbures, Pollution marine, Polmar-Terre, Stockage, Intermédiaire.

En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :

B. Chevrier, B. Joseph (2007) – Plan POLMAR-TERRE, Validation et recommandations d'aménagement de sites de stockage intermédiaires pour déchets pollués par hydrocarbures. Région Guyane. BRGM/RP-55717-FR, 43 p., 3 ann.

Synthèse

L'activité de transport maritime expose les départements littoraux au risque de pollution marine accidentelle de leurs côtes, en particulier par les hydrocarbures.

Les accidents antérieurs ont amené à mettre en place une réglementation et un plan de prévention et de lutte pour y faire face : les plans POLMAR.

Les plans POLMAR constituent des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle des milieux marins, permettant la mobilisation et la coordination des moyens de lutte préalablement identifiés. Ces plans prévoient notamment la création, dans un délai de 48 heures, de sites de stockage temporaire des déchets pollués par les hydrocarbures, destinés à recevoir les déchets collectés sur les côtes en vue de leur transfert vers des sites de stockage lourd.

A la demande de la DRIRE de Guyane, le BRGM a réalisé, dans une première étape, un document cartographique d'aide à la décision concernant l'implantation de sites de stockage temporaire. Ce document représente un zonage, réparti en 6 catégories, établi selon la capacité d'accueil de tels sites.

Sur la base de ce document, le comité de pilotage a présélectionné 5 sites susceptibles d'accueillir une activité de stockage temporaire : 3 sites à Cayenne (Cayenne Larivot, Cayenne 2, Cayenne 3), 1 site à Kourou (site Kourou), 1 site à proximité de Saint Laurent du Maroni (site Saint Laurent). Quatre sites supplémentaires ont également été sélectionnés le long de la RN2 : 2 sites à proximité de Régina afin de faire face à une pollution atteignant l'embouchure de l'Approuague, 2 sites à proximité de Saint Georges de l'Oyapock, afin de gérer les déchets récoltés sur les rives de l'embouchure de l'Oyapock. L'étude cartographique du BRGM ne concernait pas la zone située entre Régina et Saint Georges de l'Oyapock.

Dans une deuxième étape, la DRIRE Guyane a sollicité le BRGM pour évaluer, par une reconnaissance de terrain, la pertinence du choix des sites présélectionnés, et d'émettre des propositions d'aménagements de ces sites.

A l'issue de cette étude, les 9 sites présélectionnés ont pu être validés. Une réserve est cependant émise pour le site de La Montagne des Chevaux (site Cayenne 2) : une habitation est présente en bordure Est de la carrière sélectionnée, et le site présente les indices de travaux de terrassement récents.

Enfin, cette étude révèle que la mise à disposition des matériaux manufacturés nécessaires à la création des alvéoles de stockage (géotextile, géomembrane PEHD) doit être anticipée en raison des délais d'approvisionnement depuis la métropole. Ainsi, la création d'un stock tampon de ces matériaux peut s'avérer une solution adaptée.

Sommaire

1. Introduction	7
2. Cadre de l'étude	9
2.1. CONTEXTE NATIONAL	9
2.2. OUTIL D'AIDE A LA SELECTION DE SITES DE STOCKAGES INTERMEDIAIRES	9
2.3. PRESELECTION DE SITES DE STOCKAGE INTERMEDIAIRES	10
3. Recommandations d'aménagement des sites sélectionnés	11
3.1. ELEMENTS TECHNIQUES PREPONDERANTS POUR L'AMENAGEMENT DES SITES	11
3.1.1. Les types d'aménagement	11
3.1.2. Les contraintes locales	11
3.2. DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR CHAQUE SITE	12
3.2.1. Site Cayenne Larivot	12
3.2.2. Site Cayenne 3	13
3.2.3. Site Cayenne 2	13
3.2.4. Site Kourou Montagne Café	14
3.2.5. Site Saint Laurent	14
3.2.6. Sites RN2	15
4. Conclusion	17

Liste des annexes

Annexe 1 Fiches d'identification des sites établies par la DDE de Guyane	19
Annexe 2 Liste indicative d'entreprises locales	29
Annexe 3 Schémas de proposition d'aménagement des sites	33

1. Introduction

L'activité de transport maritime expose les départements littoraux au risque de pollution marine accidentelle de leurs côtes, en particulier par les hydrocarbures.

Les accidents antérieurs ont amené à mettre en place une réglementation et un plan de prévention et de lutte pour y faire face : les plans POLMAR.

Les plans POLMAR constituent des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle des milieux marins, permettant la mobilisation et la coordination des moyens de lutte préalablement identifiés.

La circulaire du Premier Ministre du 04 mars 2002 a confirmé deux types d'interventions, institués dans une première circulaire de 1978, qui faisait suite à la catastrophe de l'Amoco Cadiz :

- le volet maritime du plan POLMAR (POLMAR/Mer) est confié aux Préfets maritimes ;
- le volet terrestre (POLMAR/Terre), sur la frange côtière, est confié aux Préfets des départements concernés, qui en assurent la mise en œuvre, sous la coordination du Préfet de zone et sous l'autorité du Ministre de l'Intérieur.

Le volet terrestre du plan POLMAR prévoit des mesures (i) de prévention, (ii) de préparation à la lutte et, si une pollution accidentelle survient, (iii) de lutte contre la pollution et pour la protection des sites. Il est donc réalisé sous la direction du Préfet du Département avec la collaboration du Préfet de Zone de Défense qui assure la coordination des plans et des actions menées à terre et en mer (circulaire du 4 mars 2002 -JO n°79- remplaçant la circulaire du 17 décembre 1997).

Les textes des instructions du 04 mars 2002 et du 2 avril 2001 stipulent que les « plans doivent comporter un inventaire des sites de stockage et des centres de traitement des matériaux pollués et polluants récupérés. (...).

Les moyens d'action à mettre en œuvre concernent le traitement des nappes d'hydrocarbures, mais aussi le nettoyage des côtes et le stockage à terre des matériaux pollués. Ces déchets sont, dans l'immédiat, stockés en dépôts éphémères dits de « hauts de plage » puis regroupés et triés en dépôts intermédiaires avant d'être, dès que possible, transportés en dépôts lourds à partir desquels ils seront traités définitivement.

Préventivement et pour permettre l'utilisation d'un dépôt intermédiaire dans les 48 heures, un inventaire départemental identifiant et qualifiant des sites de stockage intermédiaire ou définitif (installations classées) pouvant recueillir provisoirement les déchets d'hydrocarbures est nécessaire. Il doit être réalisé en précisant les possibilités d'accès, l'usage, l'environnement, la nature foncière et géologique du terrain d'assise, et les travaux éventuels d'étanchéité à réaliser.

Dans une première étape, le BRGM a réalisé, à la demande de la DRIRE de Guyane, un document cartographique d'aide à la décision représentant un zonage du département établi sur la capacité d'accueil potentiel d'un site de stockage intermédiaire. Sur la base de ce document, le comité de pilotage a présélectionné 9 sites potentiels, répartis le long de la cote guyanaise.

Dans une seconde étape, objet du présent rapport, la DRIRE Guyane a sollicité le BRGM pour évaluer, par une reconnaissance de terrain, la pertinence du choix des sites présélectionnés, et émettre des propositions d'aménagements de ces sites.

2. Cadre de l'étude

2.1. CONTEXTE NATIONAL

Les plans POLMAR constituent des plans d'intervention en cas de pollution accidentelle des milieux marins, permettant la mobilisation et la coordination des moyens de lutte préalablement identifiés.

Le volet terrestre du plan Polmar prévoit des mesures (i) de prévention, (ii) de préparation à la lutte et, si une pollution accidentelle survient, (iii) de lutte contre la pollution et pour la protection des sites.

Le schéma d'organisation, défini au niveau national, prévoit que les déchets issus du nettoyage des cotes soient, dans l'immédiat, stockés en dépôts éphémères dits de « hauts de plage », puits regroupés et triés en dépôts intermédiaires avant d'être dès que possible transportés en dépôts lourds à partir desquels ils seront traités définitivement.

2.2. OUTIL D'AIDE A LA SELECTION DE SITES DE STOCKAGES INTERMEDIAIRES

Dans le cadre des opérations de Service Public, le BRGM a réalisé, à la demande de la DRIRE Guyane, un document cartographique d'aide à la décision concernant la recherche de sites de stockage intermédiaires (BRGM/ RP-53517-FR, février 2005).

Ce document est réalisé sur la base d'une analyse multicritère prenant en compte les paramètres conditionnant l'implantation de tels dépôts et relatifs à :

- la proximité de la côte ;
- l'éloignement des zones urbanisées ;
- la protection de l'environnement ;
- la sensibilité des ressources en eau superficielle et souterraine ;
- la protection du patrimoine (monuments, espaces remarquables au titre de la loi littoral, sites classés et inscrits ;
- la nature des formations géologiques ;
- l'accessibilité (proximité du réseau routier).

Le document cartographique ainsi produit est constitué d'une carte régionale à l'échelle 1/500 000 et de 4 cartes au niveau communal à l'échelle 1/30 000, sur lesquelles figurent un zonage du département en 6 catégories, établi en fonction de la capacité d'accueil potentiel d'un centre de stockage intermédiaire de déchets pollués par hydrocarbures.

2.3. PRESELECTION DE SITES DE STOCKAGE INTERMEDIARES

Sur la base du document cartographique mentionné au §2.2, le comité de pilotage a présélectionné 9 sites susceptibles d'être aménagés pour le stockage intermédiaire de déchets pollués par hydrocarbures. Il s'agit des sites :

- Cayenne Larivot, ancienne aire de fabrication d'éléments bétons, située à l'ouest de la commune de Cayenne, au PK10 de la RN1 ;
- Cayenne 2, ancienne carrière de granite, située sur la commune de Roura, au PK25 de la RN2 ;
- Cayenne 3, ancienne carrière de latérite, située à l'ouest de la commune de Cayenne, sur la D191 ;
- Kourou Montagne Café, ancienne carrière de latérite située à l'ouest de la commune de Kourou, à proximité du site Ibis du Centre Spatial Guyanais ;
- Saint Laurent, ancienne carrière de latérite située au nord-ouest du bourg de Saint Laurent du Maroni, au PK8 de la RD9 ;
- RN2, aire n°1, situé à proximité de Saint Georges de l'Oyapock au PK175+720 de la RN2 ;
- RN2, aire n°2, situé à proximité de Saint Georges de l'Oyapock au PK165+122 de la RN2 ;
- RN2, aire n°3, situé à proximité de Régina au PK129+000 de la RN2 ;
- RN2, aire n°4, situé à proximité de Régina au PK118+050 de la RN2.

Les fiches d'identification des sites fournies au BRGM par la DDE de Guyane figurent en annexe 1.

3. Recommandations d'aménagement des sites sélectionnés

3.1. ELEMENTS TECHNIQUES PREPONDERANTS POUR L'AMENAGEMENT DES SITES

3.1.1. Les types d'aménagement

Les critères d'aménagements des sites sont décrits dans le « Guide opérationnel de gestion des matériaux pollués et polluants issus d'une marée noire », édité par le Cedre en février 2004.

On peut distinguer deux types d'aménagement :

- les infrastructures : surfaces disponibles, construction des alvéoles, circulation des engins, étanchéité des stockages ;
- les aménagements liés à la gestion et à l'exploitation du site : drainage des eaux superficielles, dispositif de récupération et d'écumage des hydrocarbures, déshuilage des eaux superficielles, clôture du site.

Ce chapitre s'attachera à définir les grandes lignes de l'aménagement des sites, principalement des infrastructures, en fonction des contraintes locales notamment liées, en termes de matériel, à l'éloignement de la métropole. Pour les aménagements relatifs à l'exploitation du site, toutes les ressources sont disponibles localement par les voies d'approvisionnement habituelles (entreprises d'assainissement, de clôture, BTP, etc.). Une liste indicative des entreprises susceptibles d'intervenir dans le cadre du plan POLMAR-TERRE (fourniture de matériaux, travaux) figure en annexe 2 du rapport.

3.1.2. Les contraintes locales

Les sites présélectionnés, à l'exception du site Cayenne 2 de Roura (granite et quartzite), sont localisés sur des sols latéritiques de faible perméabilité. Cependant, conformément aux recommandations du Cedre, les alvéoles de stockage devront recevoir un dispositif d'étanchéité synthétique (géomembrane). De plus, les sols supports des sites présélectionnés étant potentiellement agressifs pour les géomembranes, la protection de celles-ci par un géotextile antipoinçonnant s'avère nécessaire.

Les stocks nationaux de matériels destinés au Plan Polmar sont rassemblés au sein des Centres de Stockage et d'Intervention (CSI). Les disponibilités en matériaux d'étanchéité sont consultables en ligne sur le site du CETMEF (<http://www.cetmef.equipement.gouv.fr>). Le CSI de Guyane est localisé à la subdivision

des Phares et Balises, 11 avenue de la Liberté, 97306 CAYENNE. Il ne dispose actuellement d'aucun stock de matériaux d'étanchéité et de géotextile destinés à équiper des alvéoles de stockage intermédiaire.

Un stock permanent de géotextile et de géomembrane est réparti en métropole sur les sites de Le Verdon (33), Brest (29) et Saint Nazaire (44). Le stock de géomembrane doit permettre l'aménagement d'une alvéole de stockage de 4 000 m² environ. Le stock de géotextile s'élève à 16 600 m² environ.

Il n'existe pas en Guyane de disponibilité immédiate de géomembrane et géotextile. L'approvisionnement de ces matériaux est tributaire des délais de transport maritime.

Afin de faire face à une demande d'urgence, il pourrait être envisagé la création d'un stock tampon de géomembrane et de géotextile au sein du CSI de Guyane.

Des contacts ont été pris avec les entreprises COGIT et Le Gac Matériaux, fournisseurs de géomembrane et de géotextile. Ces entreprises sont susceptibles de disposer de stocks tampons de quelques milliers de m² de ces matériaux, mais s'approvisionnent essentiellement en fonction des demandes, particulièrement pour les géomembranes PEHD.

3.2. DISPOSITIONS PARTICULIERES POUR CHAQUE SITE

Les schémas de proposition d'aménagement des sites figurent en annexe 3 du présent rapport.

3.2.1. Site Cayenne Larivot

Ce site s'inscrit dans une zone classée favorable.

Le site est situé à l'ouest de la commune de Cayenne au PK 10 de la RN1, au croisement de la D191. Il s'agit d'une ancienne aire de fabrication d'éléments en béton exploitée lors de la construction du pont de Larivot.

Cette aire est bétonnée sur toute sa surface. La dalle béton repose sur un remblai gravelo-argileux d'environ 20 à 30 cm d'épaisseur.

Bien que des habitations soient présentes en bordure ouest du site, il est possible d'envisager la création d'une surface de stockage d'environ 1700 m². Les matériaux d'apport nécessaires à la construction des digues d'alvéoles pourraient provenir de la carrière abandonnée de Mont Petit Matoury (propriété de SCC) distante d'environ 350 m du site.

Bien que ce point soit à confirmer, la dalle semble pouvoir supporter un trafic lourd, permettant le cas échéant de s'affranchir de la création d'une voirie sur le site.

En revanche, une couche de géotextile antipoinçonnant devra être mise en place sous la géomembrane, afin de l'isoler du béton, dont l'état de surface dégradé est susceptible de provoquer une altération (perforation) de la géomembrane.

Lors de l'aménagement du site, il faudra de plus prévoir le démantèlement d'éléments béton en saillie au centre de la zone.

Enfin, le site étant bordé par la RN1, il semblerait judicieux d'installer un dispositif de protection mécanique (rails de sécurité, merlon, fossé,...) le long du site, afin de prévenir toute intrusion accidentelle de véhicule.

3.2.2. Site Cayenne 3

Ce site s'inscrit dans une zone classée favorable.

L'accès principal de ce site est situé sur la RN1, à proximité du croisement de la D191. Il s'agit de l'ancienne carrière de latérite de Mont Petit Matoury (propriété SCC). L'accès secondaire est situé sur la D191.

Ce site présente 2 plates-formes. La plate-forme basse permet d'envisager la création d'une zone de stockage d'environ 3000 m². Le sol support de cette plate forme est constitué d'argile tachetée, présentant une faible perméabilité. La réalisation des alvéoles de stockage peut ainsi s'envisager en déblais-remblais ou en remblais, la plate-forme supérieure pouvant constituer une zone d'emprunt potentielle de matériaux fins.

Le site présente une voirie en enrobée de 85 m de long au niveau de l'accès principal. La piste prolongeant cette voirie s'inscrit dans les latérites et les argiles, peu traficables par temps pluvieux. On prévoira donc, lors de l'aménagement du site, de créer des pistes en remblais à l'aide des dépôts cuirasse latéritique présents sur la plate-forme supérieure.

De même, afin d'assurer le trafic de camions par tout type de temps, un réseau de drainage (fossés, tranchées drainantes) devra être mis en place en périphérie des zones de stockages et en bordures des pistes.

3.2.3. Site Cayenne 2

Ce site s'inscrit dans une zone classée favorable.

Ce site est situé sur la commune de Roura, à environ 20 km au sud de Cayenne, au PK25 de la RN2, au lieu-dit Montagne des Chevaux. Il s'agit d'une ancienne carrière de granite abandonnée. On notera cependant que le site semble avoir été profondément remanié entre la visite de présélection de la DDE et la visite de validation du BRGM. Lors de cette visite (le 11 juillet 2007), nous avons pu notamment remarquer des indices de terrassements relativement récents : entrée déplacée, tas de matériaux, piquetage. On note de plus la présence d'une habitation occupée (famille Carpentier) en bordure est du site.

Néanmoins, en respectant une distance de 50 m de l'habitation, conformément aux recommandations du Cèdre, le site permettrait la création d'une zone de stockage d'environ 3000 m². Le sol support étant constitué de quartzites, les alvéoles de stockage devront être réalisées en remblais. Des stocks de matériaux fins susceptibles d'être mis en œuvre en digue d'alvéoles sont répartis sur toute la superficie du site, ainsi que des stocks de matériaux plus grossiers permettant la réalisation des pistes en remblais.

La géomembrane devra être isolée du sol support par un géotextile antipoinçonnant.

Un reprofilage du site devra être envisagé afin d'éviter toute zone de stagnation d'eau. Les alvéoles et les pistes pourront être bordées de merlons dirigeant les eaux de ruissellement vers des bassins de stockage et de contrôle.

3.2.4. Site Kourou Montagne Café

Ce site s'inscrit dans une zone classée favorable.

Ce site est situé à l'est de la commune de Kourou, au lieu dit Montagne Café. L'entrée du site fait face à l'entrée du site Ibis du Centre Spatial Guyanais. Il s'agit d'une ancienne carrière de latérite abandonnée.

Ce site permettrait la création d'une zone de stockage d'environ 5500 m². Les alvéoles pourraient être réalisées en déblais ou en déblais remblais. Les matériaux d'apport éventuellement nécessaires à la réalisation des digues et des pistes pourraient être prélevés au sud du site.

Un réseau de drainage, isolant notamment la zone de stockage des eaux de ruissellement du front de taille, devra être réalisé.

L'aménagement du site devra prévoir la réfection de l'accès au site depuis la route, ainsi qu'un débroussaillage préliminaire, le site étant actuellement recouvert d'une végétation basse (environ 2 m) et dense.

Afin de permettre un sens de circulation unique sur le site, un accès par le chemin d'accès au réservoir de la Société Guyanaise des Eaux (SGDE), bordant l'ouest du site, pourraient être envisagé.

3.2.5. Site Saint Laurent

Ce site s'inscrit dans une zone classée moyennement favorable.

Ce site est situé à l'est de Saint Laurent du Maroni, au PK8 de la RD9 reliant Saint Laurent du Maroni à Mana.

Il s'agit d'une ancienne carrière de latérite abandonnée. Ce site présente, à l'ouest, une fosse d'environ 3600 m² et d'une profondeur d'environ 2 m, qui peut facilement

être aménagée en zone de stockage. Les talus et le fond de la fosse recevront une couche de géotextile de protection de la géomembrane.

La piste existante est isolée hydrauliquement de la fosse par un merlon longeant la crête de talus.

Les matériaux nécessaires à la réalisation des digues de séparation des alvéoles pourront être empruntés sur la plate-forme est du site, par un curage en couche mince.

Ce site présente, de plus, à son extrémité ouest, une zone de retournement dégagée, ainsi qu'un bassin de collecte des eaux propres.

De plus, un accès supplémentaire au site pourrait être envisagé, une piste existante reliant le site à la carrière MTI (Maroni Transport International) actuellement en exploitation, située entre le site et la RD9.

3.2.6. Sites RN2

La présélection de ces sites a été motivée par la nécessité de gérer les matériaux issus d'une marée noire atteignant les embouchures de l'Approuague et de l'Oyapock. La zone concernée, située le long de la RN2 entre Régina et Oyapock, n'a pas fait l'objet d'une étude de favorabilité.

Les sites RN2 est composés de 4 aires de latérites, gagnées sur la forêt, situées le long de la RN2 entre Régina et Saint Georges de l'Oyapock.

Ces sites étant longés par la RN2, il semblerait judicieux d'installer un dispositif de protection mécanique (rails de sécurité, merlon, fossé,...) entre la route et les aires, afin de prévenir toute intrusion accidentelle de véhicule.

Aire n°1- PK 175+720

Le sol support de cette aire est constitué par la cuirasse latéritique. Compte tenu de la difficulté d'extraction de ce matériau, les alvéoles de stockage devront être réalisées en remblais. Cette aire ne comporte pas de zone d'emprunt potentielle. Cependant, il sera possible de prélever des matériaux sur d'autres zones dégagées situées à proximité le long de la RN2. A défaut, les matériaux nécessaires à l'élévation des digues pourront provenir de la carrière SCC de Roche-Savane (RN2, PK 171), produisant du sable et des granulats

L'aire se situe en surplomb par rapport à la RN2, et en est de fait isolée hydrauliquement.

L'aire présente une surface exploitable d'environ 4000 m² (50x80 m), permettant d'envisager une zone de stockage de 2400 m².

La bonne portance du sol support autorise un trafic lourd. Cette aire est séparée de la route par un merlon d'environ 50 cm de hauteur, et dispose de 2 accès à la RN2.

Aire n°2 – PK165+122

Cette aire est réalisée en déblais, et présente une forme de légère cunette axée parallèlement à la route. La nature des matériaux présents permet d'envisager une réalisation des alvéoles de stockage en déblais-remblais. La surface totale de cette aire est d'environ 7500 m² (50X150 m). La surface de stockage envisageable est d'environ 4500 m².

L'aménagement hydraulique du site prévoira un fossé de séparation entre l'aire et la route située en surplomb.

La portance du sol nécessaire à un trafic lourd pourra être obtenue par compactage de la zone.

Aire n°3 – PK129

Cette aire est réalisée en léger déblais, et se situe en contrebas de la RN2. La nature des matériaux présents permettent d'envisager une réalisation des alvéoles de stockage en déblais-remblais. A défaut, une zone d'emprunt potentielle est située en bordure sud du site.

La surface totale de cette aire est d'environ 7200 m² (40x180 m), et permet d'envisager la réalisation d'une zone de stockage d'environ 3600 m².

Un fossé de séparation hydraulique devra être réalisé entre la route et l'aire, située en contrebas. L'aire comporte actuellement, en bordure de forêt, un fossé connecté au fossé routier. L'aménagement devra prévoir la séparation du réseau de drainage routier et du réseau de drainage spécifique au site.

Aire n°4- PK118+050

Cette aire présente actuellement une largeur utile réduite d'environ 30 m et une longueur d'environ 200 m, soit une surface d'environ 6000 m². La largeur du site pourrait éventuellement être augmentée par des travaux de déboisement important. Compte tenu de la configuration du site, la zone de stockage devrait alors être réalisée sur des remblais de substitution, afin d'éviter une opération de dessouchage. On notera de plus la présence d'une crique aux abords immédiats de cette aire, dans la forêt.

Dans sa configuration actuelle, le site peut accueillir une zone de stockage d'environ 3000 m², sous la forme d'une bande d'environ 15 m de large et 200 m de long. Les alvéoles pourront être réalisées en déblais-remblais, afin de limiter l'emprise des digues. Le site comporte une zone d'emprunt potentielle à son extrémité sud. L'aménagement prévoira un compactage de la surface de l'aire, afin d'en améliorer la portance.

4. Conclusion

Les neuf sites présélectionnés par le comité de pilotage ont fait l'objet d'une visite de terrain visant à apprécier les contraintes d'aménagement. A l'issue de cette étape, l'ensemble des sites a été validé, avec toutefois une réserve concernant le site de La Montagne des Chevaux (Cayenne 2) en raison de la présence d'une habitation en bordure est du site. Ce site semble de plus avoir fait l'objet de travaux de terrassements récents.

Les grandes lignes d'aménagement des sites sont présentées sur le plan des ressources en matériaux de construction et des conditions d'accès. La nature des matériaux supports de ces sites nécessite la mise en œuvre d'un géotextile antipoinçonnant sous la géomembrane d'étanchéité des alvéoles. Les difficultés et les délais d'approvisionnement de ces produits manufacturés depuis la métropole pourraient être palliés par la création d'un stock tampon de matériau géré par Centre de Stockage et d'Intervention (GSI), en concertation avec les entreprises spécialisées locales.

Annexe 1

Fiches d'identification des sites établies par la DDE de Guyane

FICHE D'IDENTIFICATION
SITE DE STOCKAGE DE MATERIAUX POLLUES

Nom du site : Cayenne Larivot	
Plan de situation :	Photographie du site :
	
Localisation : PK10 - RN1	
Latitude : 4° 53,648	Longitude : 52°21,27
Surface : 4500 m2	
Géologie :	
Utilisation : Ancienne aire de fabrication d'éléments préfabriqués béton	Propriétaire :
Contraintes prévisibles : Négociations	
Remarques : Dalle béton sur toute la surface. Stockage de benne, ou bac. Accès existants faciles sur RD et RN	

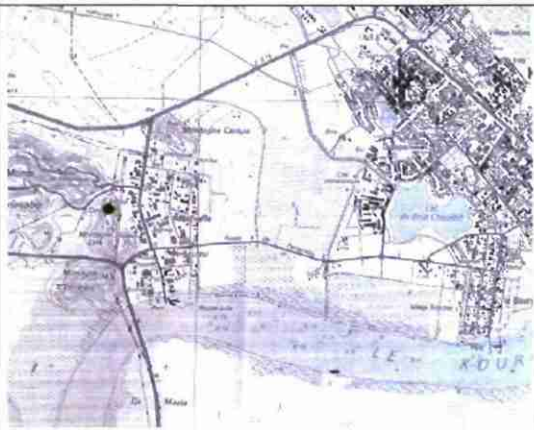
FICHE D'IDENTIFICATION
SITE DE STOCKAGE DE MATERIAUX POLLUES

Nom du site : Cayenne 2	
Plan de situation :	Photographie du site :
	
Localisation : PK 25 – RN2	
Latitude : 4°45'27 "	Longitude : 52°25'
Surface : > 15000 m ²	
Géologie :	
Utilisation : Ancienne carrière de granit, en friche	Propriétaire : Privé
Contraintes prévisibles : Négociations avec le propriétaire	
Remarques : Site facile d'accès. Terrain plat. Aménagement aisé car la végétation est basse. Possibilité de la mise en place d'un sens de circulation.	

FICHE D'IDENTIFICATION
SITE DE STOCKAGE DE MATERIAUX POLLUES

Nom du site : Cayenne 3	
Plan de situation :	Photographie du site :
	
Localisation : D191 - Larivot	
Latitude : 4°53,836	Longitude : 52°21,172
Surface : > 10000 m ²	
Géologie :	
Utilisation : Ancienne carrière de latérite en friche	Propriétaire : groupe RIBAL
Contraintes prévisibles : Négociations	
Remarques : 2 accès possibles (sur RN 1 et RD 191)	

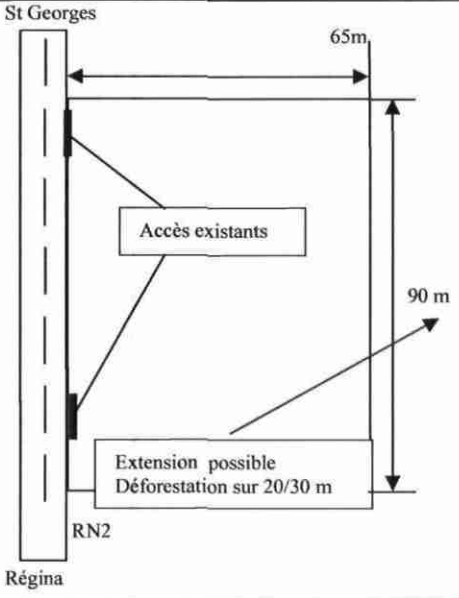
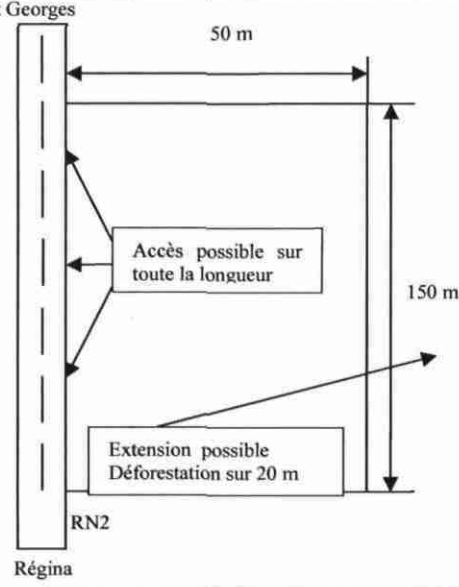
FICHE D'IDENTIFICATION
SITE DE STOCKAGE DE MATERIAUX POLLUES

Nom du site : Kourou	
Plan de situation :	Photographie du site :
	
Localisation : Montagne Café	
Latitude : 05° 09,637	Longitude : 52° 40,391
Surface : 10000 m2	
Géologie :	
Utilisation :	Propriétaire : CSG
Contraintes prévisibles : Négociations	
Remarques : accès au site facile. Terrain plat. Aménagement aisé. Absence d'arbres	

FICHE D'IDENTIFICATION
SITE DE STOCKAGE DE MATERIAUX POLLUES

Nom du site : Saint Laurent	
Plan de situation :	Photographie du site :
	
Localisation : RD9 PK 8	
Latitude : 5°32'9''	Longitude : 53°56'
Surface : 6000 m ²	
Géologie :	
Utilisation : Ancienne carrière de latérite	Propriétaire : Conseil Général
Contraintes prévisibles : Négociations à prévoir avec le Conseil Général	
Remarques : Terrain facile d'accès avec une grande fosse déjà creusée. Aménagement facile à réaliser. Peu de végétation	

FICHE D'IDENTIFICATION
SITE DE STOCKAGE DE MATERIAUX POLLUES

Nom du site : RN2	
Plan de situation :	Photographie du site :
 St Georges 65m Accès existants 90 m Extension possible Déforestation sur 20/30 m RN2 Régina	 Aire n°1 PR 175+720 coté droit sens PR
 St Georges 50 m Accès possible sur toute la longueur 150 m Extension possible Déforestation sur 20 m RN2 Régina	 Aire n°2 PR 165+122 coté droit sens PR

FICHE D'IDENTIFICATION
SITE DE STOCKAGE DE MATERIAUX POLLUES

	Aire n°3 PR 129+000 coté gauche sens PR
Surface : Géologie : Utilisation : Ancienne aire de fabrication d'éléments préfabriqués béton Contraintes prévisibles : Remarques :	Aire n°4 PR 118+050 coté droit sens PR Propriétaire : Etat

Annexe 2

Liste indicative d'entreprises locales

Entreprise	Activité	Adresse	Matériaux/Prestations
Le Gac Matériaux	Fourniture de matériaux de construction	1, route de Baduel-Pont Maggi-BP480-97331 CAYENNE	Fourniture géotextile et géomembrane
COGIT	Entreprise d'étanchéité	11 lot Calimbé 1 97300 CAYENNE	Fourniture et pose géotextile et géomembrane
SOGEA	Entreprise de travaux	52, rue Bois de Fer ZI Cogneau Larivot 97351 Matoury	Terrassements
Chambard Travaux	Entreprise de travaux	1 K route de Degrad des Cannes 97300 CAYENNE	Terrassements
Groupe RIBAL	Travaux et carrières	PK 0,8 route de Degrad des Cannes 97300 CAYENNE	Terrassements Matériaux de carrière

Annexe 3

Schémas de proposition d'aménagement des sites

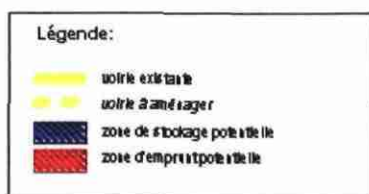


Schéma indicatif d'aménagement du site Cayenne Larivot (ech. 1/2500)

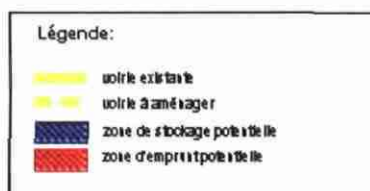


Schéma indicatif d'aménagement du site Cayenne 3 (ech. 1/2500)



Légende:

-  voirie existante
-  voirie à aménager
-  zone de stockage potentielle
-  zone d'emprunt potentielle

Schéma indicatif d'aménagement du site Cayenne 2 (ech. 1/5000)



Légende:

-  voirie existante
-  voirie à aménager
-  zone de stockage potentielle
-  zone d'emprunt potentielle

Schéma indicatif d'aménagement du site de Kourou (ech. 1/5000)



Légende:

-  voirie existante
-  voirie à aménager
-  zone de stockage potentielle
-  zone d'emprunt potentielle

Schéma indicatif d'aménagement du site Saint Laurent (ech. 1/5000)

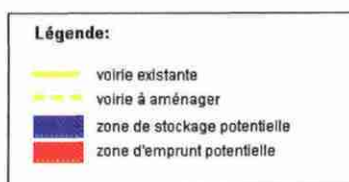
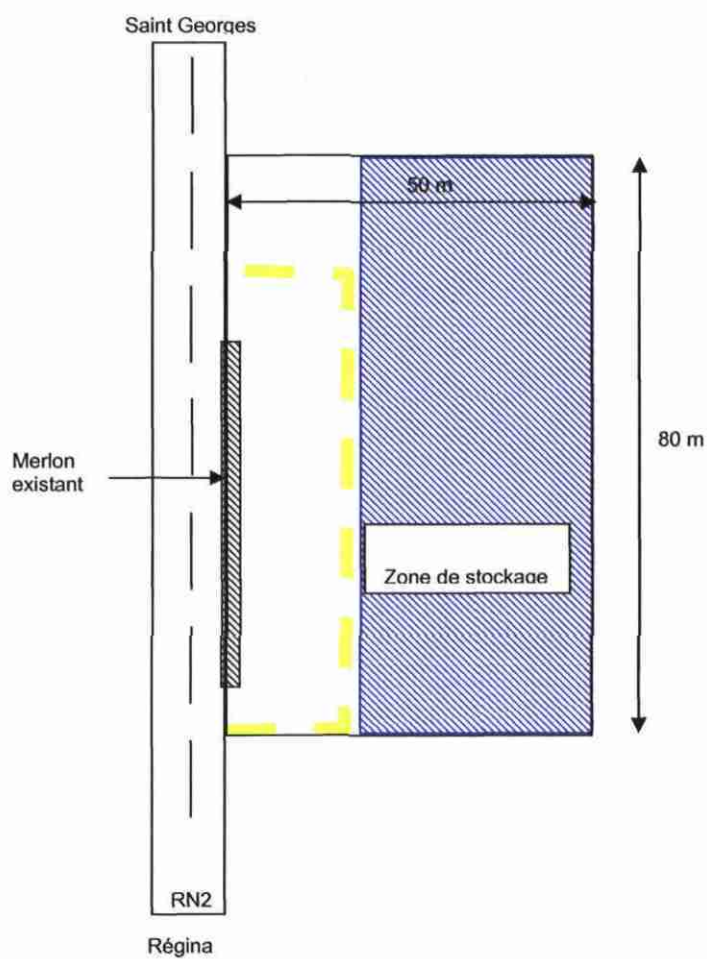


Schéma indicatif d'aménagement du site RN2-PK175+720 (ech. 1/1000)

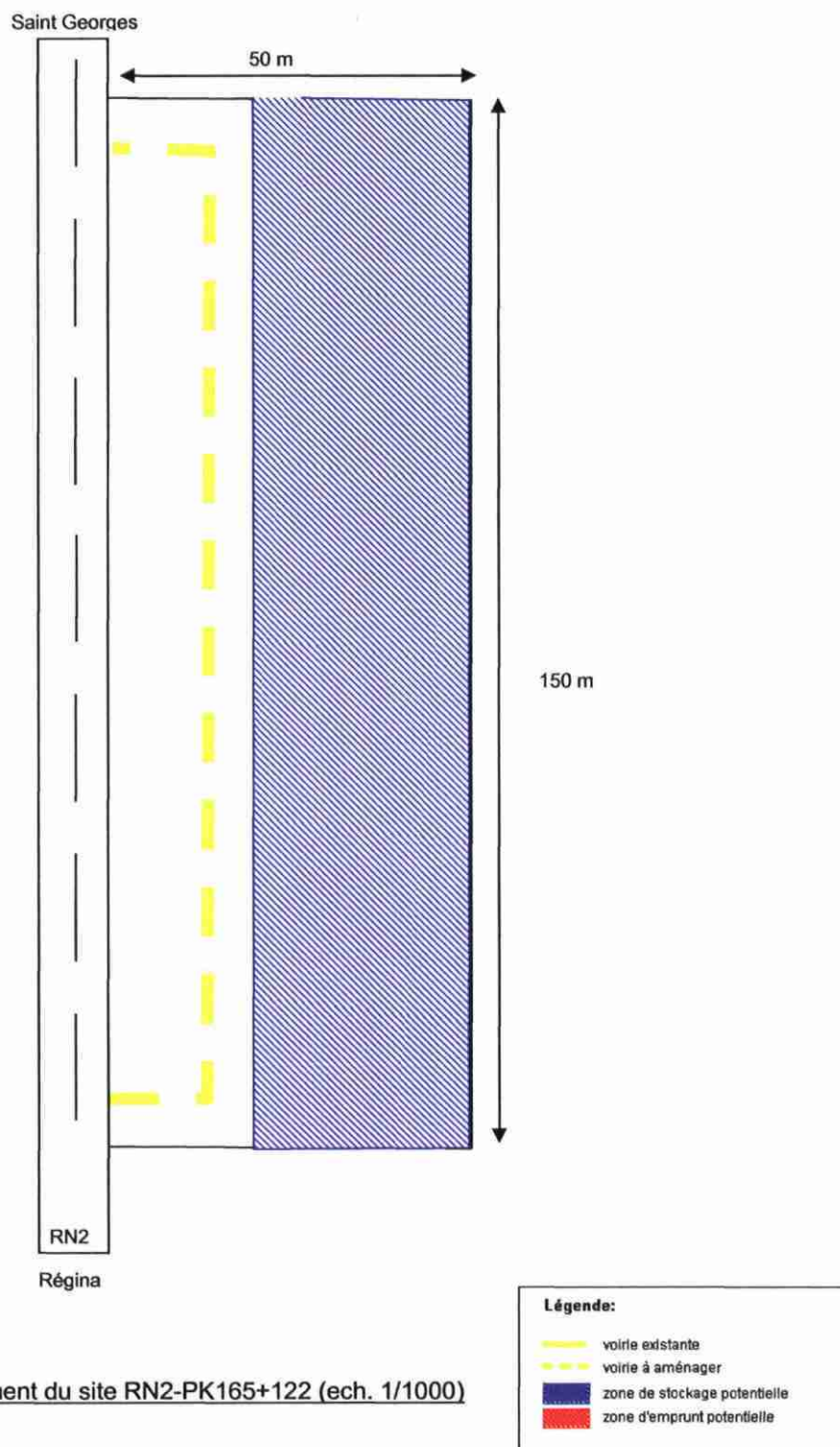


Schéma indicatif d'aménagement du site RN2-PK165+122 (ech. 1/1000)



Géosciences pour une Terre durable

brgm

Centre scientifique et technique
3, avenue Claude-Guillemain
BP 36009
45060 – Orléans Cedex 2 – France
Tél. : 02 38 64 34 34

Service géologique régional Guyane
Domaine de Suzini - Route de Montabo
BP 552
97333 Cayenne Cedex 2
Tél. : 05 94 30 06 24